



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT # 262

Est donné par la soussignée, Lise Dénommmé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec.

Prenez AVIS que le conseil de la Municipalité de Nédélec, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19h, a adopté le règlement # 262 – sur le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2022,

Qu'en conséquence. Le règlement # 262 entre en vigueur à la date de la publication de cet AVIS.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement # 262 au bureau de la municipalité de Nédélec, situé au 33 rue principale à Nédélec, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième (20^e) jour de décembre 2022.


Lise Dénommmé
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénommmé, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne de certificat, ce 20 décembre 2022.


Lise Dénommmé
Directrice générale et greffière-trésorière